

MOTION DU POP VAL-DE-TRAVERS

Responsabilité de la Commune et possibilité d'agir au sujet des bâtiments patrimoniaux privés

Le Conseil général demande au Conseil communal de répertorier les quelques bâtiments qui mériteraient de conserver ou retrouver leur affectation publique et touristique et, si le propriétaire désire se séparer du bien, d'agir rapidement et de mener une réflexion de fond sur la possibilité de le racheter via une coopérative, une fondation ou toute autre forme de financement participatif.

Argumentaire :

La récente vente du restaurant du Chapeau de Napoléon à une entreprise horlogère a soulevé passablement de questions et d'incompréhension. Après le Château de Môtiers, c'est le deuxième lieu public dont l'accès n'est plus possible pour la population.

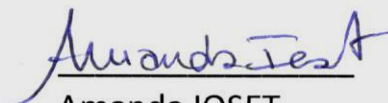
S'il n'est pas dans les missions de la Commune de devenir propriétaire de tels lieux, nous aimerions que celle-ci soit plus proactive pour éviter la répétition de scénarios semblables. La création de coopératives ou de fondations, à l'instar de celle des Six Communes ou de la Maison de l'Absinthe, nous semble une piste à creuser.

Fleurier, le 8 février 2021

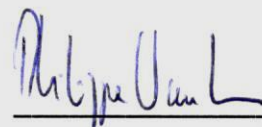
Pour la Section Val-de-Travers du Parti ouvrier et populaire :



Adriana IOSET



Amanda IOSET



Philippe VAUCHER